

\*\*\*

**COLLEGE Frédéric Mistral**

Place Jean Moulin  
34470 Pérols  
Tel : 04.67.50.17.90

\*\*\*

[cantine.college-perols@ac-montpellier.fr](mailto:cantine.college-perols@ac-montpellier.fr)

\*\*\*

Le Chef d'Etablissement,

à

Mesdames et Messieurs les Parents des  
élèves demi-pensionnaires

Mesdames, Messieurs,

Le collège Frédéric Mistral vous propose un service cantine sur 4 jours du lundi au vendredi (hors mercredi).

**Le tarif unitaire des repas au forfait** en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023 **est de 4,10€** (défini par le Conseil Départemental de l'Hérault)

Les familles adresseront **la demande d'inscription cantine**. Tout élève ne fournissant pas ce document sera considéré comme externe.

3 forfaits demi-pensionnaire vous sont proposés, soit 4 jours, soit 3 jours, soit 2 jours, et vous imposent de laisser votre enfant au collège à l'heure du repas sur les jours choisis. Dans le cas contraire un repas vous sera tout de même facturé (sauf pour les raisons énoncées au chapitre "remises d'ordre").

### 1 – Facturation et paiements

- ❖ **Facture** : Tout repas prévu dans le forfait sera facturé. Une facture comprenant l'ensemble des repas du forfait au trimestre vous parviendra rapidement en début de trimestre. Le paiement des forfaits peut s'effectuer en plusieurs fois, les bourses nationales se déduisent du montant total à régler.

#### Le paiement peut s'effectuer de plusieurs manières

- ❖ Soit par **espèces**, auprès du gestionnaire régisseur du Collège,
- ❖ Soit par **chèque** libellé à l'ordre de «*Agent comptable du Collège Frédéric Mistral*» (nom, prénom de l'élève au dos du chèque),
- ❖ Soit par **carte bancaire** via internet sur le site de paiement sécurisé *du Collège*. Le compte sera crédité dans les heures suivant la transaction.

**Les codes d'accès internet à l'application vous seront envoyés par mail dès l'ouverture du compte.** Ils sont également disponibles sur demande au service gestion du collège.

## 2 – Dispositions communes :

- ❖ **Remises d'ordre** : les remises d'ordres ne sont appliquées que pour des raisons de stages, sorties et voyages scolaires, fermeture/grève de la cantine, exclusion, ou maladie d'au moins 7 jours consécutifs. En dehors de ces cas tout repas est dû (voir règlement intérieur chapitre 6). Passé le trimestre il n'est plus possible de revenir sur une remise pour maladie, merci de prévenir dans les temps le service gestion en plus de la vie scolaire.
- ❖ **Repas élèves externes** : Tout élève externe désirant manger doit s'inscrire au repas au plus tard 24h avant le repas, et régler la somme de 4,50€ unitaire.
- ❖ **Changement de forfait** : le changement de forfait ainsi que le passage du forfait à externe n'est pas possible en cours de trimestre. Merci d'en faire la demande rapidement en fin de trimestre pour le trimestre suivant auprès du service gestion, un formulaire prévu à cet effet vous sera remis.
- ❖ **Repas personnel** : la réglementation ne permet pas de manger un repas apporté de l'extérieur sorti du sac (hors P.A.I.) ni d'accompagner un ami pour le regarder manger.

## 3 – Les aides :

- ❖ L'**Aide à la Restauration Scolaire** (A.R.S.) est à faire auprès du Conseil Départemental en ligne <http://aiderestaurationscolaire.herault.fr/> pour obtenir une réduction sur le prix du repas (0,30€, 0,90€ ou 2,10€ ou 3,10€ soumis à revenus). Elle doit être faite avant la rentrée scolaire de septembre. (flyers ci-joint)
- ❖ Les **bourses de collègue** sont à faire en ligne début septembre. Elles sont attribuées en fonction du barème de revenus, et vous permettront de payer les frais de scolarité, et tout particulièrement les frais de restauration. Elles seront retenues de manière systématique pour les demi-pensionnaires et apparaitront en déduction sur la facture à chaque trimestre.

*L'équipe de la gestion met un ordinateur à votre disposition pour vous aider à la saisie en ligne du dossier de demande de bourses.*

- ❖ Un **fonds social des cantines** permet de financer les repas des élèves dont la famille connaît des difficultés financières. Pour en bénéficier, il convient de s'adresser au plus tôt au service gestion.

Le service restauration du Collège se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Gestionnaire  
Frédéric BONNIER

La Principale,  
Mélody VAEREWYCK